



Les Conditions Générales pour l'obtention de la Carte Solidarité Transport

La carte Solidarité Transport vous donne droit à un tarif préférentiel pour emprunter le réseau interurbain Nouvelle-Aquitaine de la Charente-Maritime.

POUR QUI ?

La carte Solidarité Transport est délivrée gratuitement aux personnes dont :

- La résidence principale se situe en Charente-Maritime
- Les ressources du foyer sont inférieures ou égales au barème ci-dessous :

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE FOYER	PLAFOND DES RESSOURCES MENSUELLES
1 personne	991€
2 personnes	1 487€
3 personnes	1 784€
4 personnes	2 081€
5 personnes	2 478€
Personne à charge supplémentaire	+396,46€

Barème de l'ACS (Aide à la complémentaire santé) susceptible d'être modifié

QUELS TARIFS ?

Grâce à votre carte Solidarité Transport, vous payez votre trajet à prix réduit, quels que soient la destination, le jour, l'heure et le nombre de kilomètres parcourus en car sur l'ensemble du réseau interurbain Nouvelle-Aquitaine de Charente Maritime et le Service de Transport à la demande Nouvelle-Aquitaine dans votre Communauté de Communes.

VOUS CIRCULEZ OCCASIONNELLEMENT ?

Achetez un TICKET A L'UNITE
auprès du conducteur

ALLER SIMPLE	ALLER RETOUR
1€	1,50€

VOUS CIRCULEZ REGULIEREMENT ?

Achetez un ABONNEMENT ILLIMITE*
dans les agences du réseau de Rochefort,
et La Rochelle
*Valable uniquement pour les trajets en car

MENSUEL	ANNUEL
15,50€	154€

Les tarifs réduits sont applicables sur présentation de la carte Solidarité Transport lors de l'achat du titre de transport (ticket ou abonnement).
Transport gratuit pour les moins de 5 ans.



Les Conditions Générales pour l'obtention de la Carte Solidarité Transport

COMMENT OBTENIR LA CARTE SOLIDARITE TRANSPORT ?

1. Compléter le formulaire joint
2. Fournir impérativement les copies des documents suivants :
La pièce d'identité ou le livret de famille pour les demandes multiples,
L'attestation mensuelle CAF ou MSA précisant le Quotient Familial datant de moins de 3 mois et mentionnant les ayants droit,
OU
Le dernier avis d'imposition ou une attestation de votre référent social (conseiller mission locale ou assistante sociale).

Envoyer le formulaire et la totalité des pièces demandées à la :

Région Nouvelle –Aquitaine
Sous –Direction des Transports Routiers Régionaux
20 rue de la Somme
17000 LA ROCHELLE

Votre demande sera traitée dès réception du dossier complet. Si vous remplissez les conditions, vous recevrez la Carte Solidarité Transport à votre domicile, sous une quinzaine de jours.

+ d'infos :

Tel : 05 49 55 76 59 ou par mail à mobilitesociale17@nouvelle-aquitaine.fr

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante :

cil@nouvelle-aquitaine.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.